Le 11 octobre 2021

COMMISSION DES DROITS
Nos réf : FB/CB/2216
Fiche d'information

LES 10 POINTS CLES DU BUDGET DES ANCIENS COMBATTANTS POUR 2022

Budget 2022 avec une lisibilité accrue 1,9 milliard d'euros pour le monde combattant au sein d'un programme budgétaire unique.

Revalorisation du point PMI : 32,8 millions d'euros de revalorisation des pensions militaires d'invalidité et des retraites du combattant en cohérence avec les conclusions de la commission État-Parlement-Associations.

Maintien des droits au profit des anciens combattants et de leurs conjoints : demi-part fiscale, majoration de la pension de réversion pour les conjoints survivants de grands invalides de guerre.

Carte du combattant : depuis le 1er janvier 2019, 37 568 cartes du combattant délivrées pour le compte de la mesure dite 62-64. Depuis 1993, 200 673 cartes du combattant OPEX délivrées dont plus de 80 000 au titre des 4 mois de présence en OPEX.

Un engagement envers la jeunesse : 20,4 millions d'euros consacrés aux journées défense et citoyenneté et 3,2 millions d'euros au service militaire volontaire.

ONACVG : une subvention de fonctionnement de 56,4 millions d'euros afin de poursuivre les actions du contrat d'objectifs, de performance et de modernisation 2020-2025.

Action sociale : 25 millions d'euros en faveur des ressortissants du monde combattant les plus vulnérables et les plus démunis.

Harkis : maintien du fonds de solidarité doté de 7,5 millions d'euros au profit des enfants de harkis.

Institution nationale des Invalides (INI) : une dotation de crédits budgétaires de 20,5 millions d'euros de fonctionnement dont 7,5 millions d'euros consacrés à la poursuite des travaux de modernisation des infrastructures.

Politique de mémoire : 17,9 millions d'euros pour la politique de mémoire dont 12,6 millions d'euros pour l'entretien, la rénovation et la valorisation des lieux de mémoire en France et à l'étranger rassemblés sous un programme unique.